

Ces championnats sont accessibles à tous les amateurs déttenant une carte de la Amateur Athletic Union of Canada ou de corps affiliés. Comme prix, on donnera aux gagnants des médailles en or et en argent. Le prix d'inscription est d'un dollar, le

CHRONIQUE DES SPORTS

(Suite de la deuxième page.)

COMMENT SE DISPUTE UN CHAMPIONNAT D'ESCRIME

Jacques Mortane fait un récit intéressant du grand match international Gaudin-Nadi, qui vient d'avoir lieu. — Tout Paris était là.

Bien avant le début de la séance, la salle du Cirque de Paris était comble. L'assistance la plus élégante avait envahi la vaste enceinte et on dut refuser plusieurs milliers de personnes. La preuve est vraiment acquise que l'esprit sportif attire la multitude, lorsqu'on sait choisir les programmes. Le Tour-Paris et le Tour-Etranger, Georges Carpentier et la Muse de Montmartre, y compris, ne demandent qu'à avoir l'occasion de manifester leur enthousiasme.

On s'en rendait compte par les multiples applaudissements qui retentissaient dès que la moindre occasion était offerte au public. Le salut de l'Académie d'armes par J. N. Sel et Norbert Tilloy, l'assaut de sabre entre M. Saligmann (Anglais) et le capitaine Van Blijenburgh (Hollandais) remportèrent un vif succès, mais le public préféra les matches.

Lorsque Paul Anspach (Belge) et le docteur Jacquet (Suisse) se rencontrèrent à l'épée de combat, on sentait que la salle était parcourue par une nouvelle électricité. M. Armand Tassard, champion olympique, présidait le jury. Les deux épéistes se tintent de près pendant la première reprise; Paul Anspach menait par 5 à 4 et, augmentant son avance dans la seconde reprise, l'emportait par 10 à 6.

Roger Ducret, champion de 1915, était opposé ensuite à Charles Lafont, champion de 1921, également à l'épée. Après s'être assurés l'avance au début, Lafont était remonté puis dépassé. Ducret marqua 5 contre 4 la reprise. Touche par touche, les deux adversaires se disputaient la victoire. Ducret était rejoint lorsqu'il avait huit à son actif, puis tous deux arrivaient à 9 et la victoire revenait enfin à Ducret sur une feinte de septième en virement de sixte. Des acclamations sans fin récompensaient les deux champions et il était permis de se demander ce que serait l'enthousiasme pour le grand match.

Pendant l'entracte, les spectateurs ne seraient pas dans la crainte de ne pas retrouver leurs places en revenant. Aussi s'amusaient-ils à acclamer quelques personnalités présentes: ils surent choisir: Côté national, ce fut le maréchal Foch, qui se dissimulait au fond d'une loge, derrière MM. Maginot, ministre de la guerre, et Henry Paté. Côté sportif, il fallut que Carpentier vint saluer sur la planche!

La seconde partie était artistique: la garde républicaine: M. Albert Lambert, M. Georges Leroy, Mlle Roch étaient tour à tour applaudis et un grand succès était réservé à la réconstitution de l'esprit sous Louis XIII par l'ajout d'un Cléry et Aimé Simon-Girard.

Les préparatifs du grand match. Les préparatifs sont longs. C'est d'abord l'éclairage à la lumière oxydrique, bémol par les photographes, mais tant redoutée par les femmes gardées. Puis on procède à la mensuration de la planche et à la délimitation du terrain. Les jurés vinrent ensuite prendre leurs places. On sait que ce sont MM. Georges Trombert, président, Pini et Constantino pour Aldo Nadi; Georges Rouleau et Adrien Lajoux, pour Lucien Gaudin.

Aldo Nadi se présente le premier, grand, maigre, élancé à ne pas savoir où le touche. Il est tout de blanc et habillé. Lucien Gaudin le suit. Il est bas et la culotte noire. On vient donner un bouquet à Nadi qui, dans un geste très applaudi, l'offre à Gaudin qu'il embrasse.

A peine les deux champions sont-ils en garde que Nadi se précipite avec un cri, qu'il renouvellera à chaque feinte. Trois coups fourrés se succèdent. Aldo Nadi, à la suite d'une discussion, se voit attribuer une touche. Il ne semble pas d'un caractère facile. Gaudin, aussitôt après égaliser, redouble et, au bout de dix minutes, mène par 3 à 1. Les deux hommes font preuve d'une magnifique fureur. Nadi réussit une touche, mais Gaudin riposte: 4 à 2. Le Français continue dans un style admirable, froid, précis et rapide; il arrive rapidement à 6 à 2. Aldo Nadi croit sans cesse avoir touché. De nombreuses contestations s'élèvent. Les jurés italiens sont très favorables à leur compatriote. Gaudin, sûr de lui, se contente de sourire, continue et ne fait pas de grandes gestes. Une touche est accordée à Nadi, qui porte ses attaques au cri de "He! la!"

GAUDIN MENE. Georges Trombert fait preuve d'une grande autorité et Aldo Nadi d'une extrême nervosité. Gaudin mène par 7 à 4. Maintes touches portées par le Français ne sont pas comptées, par suite de l'intransigence de membres du jury. Gaudin arrive à 8 à 6. Aldo se fait huer, prend une attitude évocatrice vis-à-vis du public et n'admet aucune des touches qu'il reçoit. La fin de la reprise arrive enfin. Gaudin menant par 10 à 6. Les deux escrimeurs, fatigués, ont leurs 20 minutes de combat, vont se faire masser pendant le repos de 10 minutes... qui dure près d'une demi-heure.

LA SECONDE REPRISE. Avant le signal, le speaker fait, de la part du président du jury, appel au public pour ne pas, par ses cris, influencer les tireurs.

Mais la foule est un peu outrée de la fureur, dont certains jurés ne voient jamais les touches sur Gaudin. Sur ce, on reconnaît environ 1 touche à Gaudin. Après sa 12e, il en reçoit une de Nadi; Gaudin mène par 12 à 7.

Le Français est admirable de vitesse et de précision. Sur un coup contesté, il abandonne sa touche et, sans cesse, Nadi pour l'influencer se meurt sur la planche, ne faisant pas preuve d'un grand esprit sportif. Gaudin continue à mener; il a 15 à 7. Une touche est reconnue à Nadi qui s'obstine à nier l'évidence. Depuis longtemps, le Français devait avoir ses touches: il on lui avait reconnu toutes ses touches: il totalise cependant, Nadi fait de belles armes, mais à tort de ne pas être aussi chevaleresque que son adversaire. Gaudin mène par 15 à 9. Lorsqu'il reçoit une touche, avec une légalité que le public admire, il s'agresse: "A moi!" Pini riposte à

l'ordre son trop fougueux camarade. Gaudin mène par 16 à 10. A ce moment, Nadi se voit reconnaître une touche: 18 à 11. Gaudin revient: 19 à 11 et la lutte devient formidable entre ces deux champions. Nadi est touché d'une façon impeccable; il n'a une fois de plus, mais Nadi recommence son attaque, et cette fois, Aldo Nadi lui-même le reconnaît.

Lucien Gaudin remporte donc la victoire d'une façon remarquable par 20 touches à 11. On voit que nous ne nous étions pas trompés de beaucoup dans notre pronostic, lorsque nous pensions que le Français doublerait son adversaire.

LE TRIOMPHE DE GAUDIN

Aussitôt après avoir serré la main de son vainqueur, Aldo Nadi s'en va. On acclame frénétiquement le grand champion français. De tous les coins de la salle, les spectateurs enthousiastes lui jettent des fleurs. Très ému, Gaudin remercie et fait monter sur la planche ses deux maîtres, les professeurs Louis et Lucien Merigane.

La foule réclame Aldo Nadi qui, au bout de longues minutes, revient; Gaudin va vers lui, lui remet des fleurs et lui donne une accolade. On voit que le vaincu vient de pleurer. Il n'a pourtant pas à se désespérer: à 22 ans, il est l'homme qui a fourni une magnifique défense contre le plus grand champion d'esprit qu'on puisse imaginer.

LIGUES MAJEURES

Fort Worth, Texas, 28. — New-York, Nationals... 8 12 0 Chicago, Americans... 5 9 1 V. Barnes, Shea et Schneider, Smith, Russell, Acosta et Schalk. Pine Bluff, Ark., 28. — (Exhibition). Boston, Americans... 6 10 0 Pittsburgh, Nationals... 2 12 2 Russell, Carr et Chaplin; J. Morrison, Blake et Gooch. Tampa, Floride, 28. — (Exhibition). Washington, Americans... 12 13 0 Boston, Nationals... 9 10 1 Zachary, Mogridge, Francis et Gharritty et Pichinich; Marquard, Oeschger, Cooney, Miller et O'Neill.

AUX CLUBS DE BASE-BALL

Le Club Rosemont qui est en réorganisation pour la prochaine saison, a décidé d'avoir une Ligue dans la partie Nord. Un magnifique trophée sera donné par l'échevin Drummond. Ainsi tout club amateur désirant faire partie de cette Ligue pourra bénéficier des avantages que leur offre le vaste terrain du Rosemont qui aura cette année une estrade en plus des nombreuses commodités qu'il avait les années passées. L'usage du terrain sera absolument gratuit. Les anciens joueurs sont priés de communiquer, Informations, s'adresser à Chas. Ed. Parthenais, 1901 rue Masson, Rosemont, Tél. Las. 178.

HARRY GREB AU GAYETY LA SEMAINE PROCHAINE

Harry Greb, le fameux boxeur poids-moyen sera au théâtre Gayety, la semaine prochaine. Tous ceux qui ont déjà vu ce boxeur à l'œuvre aimeront à revoir de nouveau son jeu scientifique et attrayant. Il démontrera notamment comment il a défait Tommy Gibbons. Il donnera deux représentations par jour, pendant toute la semaine.

Greb a entrepris une tournée théâtrale. Tout récemment, à Toronto, où il a donné des représentations, on lui a fait une belle réception.

Dans une déclaration faite récemment, Greb a dit qu'il n'avait jamais songé à une rencontre avec Mike Gibbons. Gibbons, dit-il, a vu ses meilleurs jours. Ce que Greb veut maintenant, c'est de se rencontrer avec Johnny Wilson et Gene Tunney.

UNE RENCONTRE ENTRE GREB ET DEMPSEY

Philadelphie, 28. — On a commencé à faire des démarches ici pour arranger une rencontre entre Jack Dempsey, champion du monde, et Harry Greb, champion poids-moyen, Madison Square Garden. On propose de fixer la rencontre le 30 mai, sur un terrain de balle-au-champ de Philadelphie.

Des promoteurs sont déjà rendus à Pittsburgh, depuis quelques jours pour discuter la question avec Greb.

Dans une entrevue, donnée récemment, Harry Greb et son gérant George Engle, ont déclaré qu'ils s'attendaient de recevoir d'ici à quelques jours des papiers relatifs à cette rencontre, pour être signés par eux. Ils ont déclaré en même temps que des promoteurs leur avaient parlé de la chose avant leur départ pour le Canada et qu'ils avaient accepté la rencontre.

"BABE" RUTH ARBITRE

(Dépêche de la Presse Associée) Little Rock, 28. — "Babe" Ruth a reçu une offre pour arbitrer, le 3 avril prochain, une exhibition de lutte qui sera donnée ici entre Stanislaus Zbyszko, ancien champion poids-lourd, et Charlie Hentron, qui, de son côté, se réclame champion poids-moyen du monde entier.

Ruth sera ici à cette date avec la New-York (Yankees).

UN NOUVEAU MARCHÉ POUR LES COMBUSTIBLES

Un comité de la Canadian Engineering Standard Association se réunit, hier, à l'Automobile Club pour étudier cette question et plusieurs autres importantes concernant l'automobilisme. — La fabrication de la gazoline. — Les explications des compagnies.

Le comité de la Canadian Engineering Standard Association, chargé d'étudier la question des huiles et de la gazoline, s'est réuni hier après-midi, aux bureaux de l'Automobile Club of Canada, 10 Cathcart, sous la présidence de M. J. A. Duchastel de Montreuil, président du Club.

C'était la réunion préliminaire du comité. Celui-ci a plusieurs questions importantes à se poser. D'abord, concernant le marché des deux produits mentionnés plus haut, les plaintes des automobilistes sur la qualité de ces produits au Canada, et les méthodes de spécification et usage en Angleterre et aux Etats-Unis. Il s'agit en même temps d'ouvrir de nouveaux marchés aux huiles combustibles qui sont maintenant en moins grande demande que la gazoline. Assistaient à l'assemblée, des représentants de l'Automobile Club, de l'Ontario Motor League, de l'Imperial Oil Company, de la British American Company, de la Shell Company et de plusieurs autres compagnies importantes.

La discussion sur la spécification en Angleterre et aux Etats-Unis, ainsi que les plaintes faites par les automobilistes, ont donné lieu à peu de discussion. On a préféré approfondir davantage la question.

Il y a eu des explications intéressantes sur la fabrication de la gazoline et sur la provenance des huiles naturelles. Cependant, ces explications relèvent de la technique, et il serait un peu difficile de les reproduire ici.

On a remarqué que la gazoline était en beaucoup plus grande demande que pendant la guerre, cependant que celle des autres produits diminuait, en particulier celle des huiles combustibles. Il s'ensuit un problème important qu'il importera de résoudre le plus tôt possible, dans l'intérêt même du manufacturier et du public. Si les huiles combustibles deviennent en moins grande demande, il faudra nécessairement les écouler sur d'autres marchés. Quels seront ces marchés?

Le comité a décidé d'étudier cette question attentivement jusqu'à succès complet; elle est de prime importance pour l'automobilisme, car elle est un des principaux facteurs dans la fabrication de la gazoline et son coût de revient.

Plusieurs représentants de compagnies ont fait des déclarations intéressantes relativement à certaines plaintes des automobilistes au sujet de la qualité de la gazoline. Ils ont affirmé que dans bien des cas, des automobilistes se plaignaient d'un état de chose qui n'avait été causé que par leur propre négligence. Le plus souvent, le bon fonctionnement de l'auto dépend du soin et des précautions de l'automobiliste. Nombre d'automobilistes ne changent pas régulièrement l'huile du carburateur; il s'ensuit que l'appareil s'encrasse et ne fonctionne plus, la gazoline se trouvant interceptée, et on s'en prend à la qualité de l'huile. Souvent, c'est causé par les chauffeurs eux-mêmes qui sont trop négligents.

Ces mêmes représentants ont affirmé de plus que les marques de gazoline et d'huiles offertes sur le marché du Canada, étaient aussi bonnes d'une manière générale, que les marques américaines.

Ces explications ont marqué la fin de l'assemblée.

La prochaine assemblée du comité sera tenue le 1er mai prochain. On fera connaître tous les renseignements que l'on aura pu recueillir d'ici à cette date, et l'on continuera une étude plus approfondie sur ces nouvelles données. Le comité aura le droit de s'adjointre le nombre de membres qu'il jugera nécessaire.

Accusations portées par les diplomates anglais contre la France LES TURCS (Cable de la Presse Associée) Londres, 28. — Les résultats de la conférence du Proche Orient à Paris seraient d'après les diplomates anglais sérieusement menés en danger par l'encouragement donné par la France aux Turcs à refuser les recommandations des ministres des affaires étrangères pour le règlement des difficultés entre la Turquie et la Grèce.

Les diplomates anglais déclarent que les Turcs sont portés à croire que les recommandations de Paris ne constituent qu'une base de médiation et que des concessions additionnelles pourraient être obtenues, au lieu que les Anglais disent que le dernier mot concernant la paix dans le Proche Orient a été dit et que les belligérènes doivent accepter les termes arrêtés à Paris si l'on ne veut pas tendre de nouveau les relations franco-britanniques.

Les chefs anglais qui arrivent de Paris ne cachent pas leurs opinions touchant l'attitude des diplomates français durant la conférence, leur mépris pour le sort des minorités chrétiennes et leur hostilité ouverte pour les Arméniens. Les délégués anglais à la conférence de Paris disent qu'ils ne sont pas assurés que les Grecs acceptent les recommandations, mais qu'il n'y a rien à gagner en excitant les Turcs à renouveler les hostilités en Asie Mineure ce printemps.

Il faudra un vote de non confiance (Dépêche de la Presse Canadienne) Halifax, 28. — La résolution présentée par D. G. Mackenzie, chef des Progressistes, suggérant au gouvernement de ne considérer la défaite d'aucune de ses mesures comme une raison suffisante de démissionner si moins qu'une telle mesure ne soit suivie d'un vote de non-confiance, a été adoptée à la Chambre aujourd'hui par un vote de 14 à 13.

Quatre membres du gouvernement ont voté en faveur de la résolution. Le premier ministre, G. H. Murray, l'a aussi approuvée, remarquant que tout chef devrait en admettre le principe.

Il a émis l'opinion, cependant, qu'une telle mesure n'affecterait pas matériellement la pratique parlementaire.

La résolution n'est basée sur aucune autorité statutaire et ne comporte nécessairement aucun changement dans la procédure britannique établie sur les précédents et l'expérience.

La résolution est remarquable surtout en ce qu'elle devrait rencontrer l'approbation d'un chef d'Opposition dans l'une des rares législatures du monde où le gouvernement a une majorité écrasante.

LES PROGRES DE L'AVIATION COMMERCIALE Comment assurer son avenir. Sur l'importance de son rôle et la nécessité de son développement, tous ceux qui ont une claire vision de l'avenir sont d'accord. Mais sur les moyens de favoriser son essor, les avis sont encore partagés.

Modification du régime des primes kilométriques (nouvelles, on le sait, aux Compagnies de navigation aérienne), ou lui préférera-t-on la règle de l'Etat? Notre ami M. Georges Bruni a posé ces questions à MM. Flandrin, Bréguet, et leurs réponses sont publiées par les "Débats".

M. Bréguet, président de la chambre syndicale des constructeurs, passe en revue les progrès de l'aviation commerciale française, et il ajoute: Mais ce que nous avons fait n'est qu'une ébauche. Pour nous développer davantage, nous avons besoin de faire appel aux banques, à l'épargne. Pour trouver des capitaux, nos Compagnies doivent offrir des garanties.

Quelles garanties? Notre aviation commerciale est à peu près dans la situation où se trouvait, en 1830, la navigation maritime à vapeur. A cette époque, l'Etat mit en vigueur des lois d'exception favorisant le trafic maritime. Pourquoi l'Etat, — cent ans d'intervalle, ne ferait-il pas aujourd'hui pour l'aviation ce qu'il a fait autrefois pour la marine marchande à vapeur? Les Compagnies au lieu de vivre au jour le jour — car le régime des primes est sujet à des modifications chaque année — sauraient à quoi s'en tenir et pourraient bâtir pour l'avenir.

Les juges étaient embarrassés. Ils ne pouvaient, d'une part, préférer l'une à l'autre; d'autre part, ils avaient le pas à donner deux pensions égales et à reconnaître ainsi pour valable la polygamie? Cruel embarras.

Le tribunal, après plaidoiries de Mes Duroyaume et Decour et une courte hésitation, a alloué une moitié de la pension à chacune des deux femmes.

C'est par la consécration de la bigamie que l'on a tiré. O tempora!

ne pouvaient, d'une part, préférer l'une à l'autre; d'autre part, ils avaient le pas à donner deux pensions égales et à reconnaître ainsi pour valable la polygamie? Cruel embarras.

Le tribunal, après plaidoiries de Mes Duroyaume et Decour et une courte hésitation, a alloué une moitié de la pension à chacune des deux femmes.

C'est par la consécration de la bigamie que l'on a tiré. O tempora!

ne pouvaient, d'une part, préférer l'une à l'autre; d'autre part, ils avaient le pas à donner deux pensions égales et à reconnaître ainsi pour valable la polygamie? Cruel embarras.



Vous ne Pouvez vous Permettre d'Acheter des Vetements à Bas Prix

IL Y A beaucoup d'hommes qui sont incapables de résister au fardeau constant, résultant des prix de vêtements de qualité inférieure. Ils doivent avoir tout simplement la qualité. De tels hommes sont nos clients. Leurs moyens peuvent être limités, mais leur prévision ne l'est pas.

Nos Complots et Paletots du Printemps sont Prêts

\$45 et \$55

Vêtements pour hommes bien mis consciencieusement marqués en chiffres ordinaires.

MAX BEAUVAIS LIMITÉE

Propriétaire des Magasins FASHION-CRAFT

Magasin du bas de la ville, 229 rue St-Jacques, Dans le district de la finance

Magasin de l'Est, 219 rue Ste-Catherine, Est, Un bloc à l'ouest de St-Denis

Magasin de l'Ouest, 462 rue Ste-Catherine, Ouest, 2e porte à l'ouest de Metcalfe

Quant aux charges de l'Etat, elles seraient moindres que celles qui résultent du régime actuel, attendu que, le prix de revient diminuant sans cesse, il n'est pas insensé de penser que dans quelques années l'exploitation se soldera par un bénéfice dont l'Etat aura sa part s'il a su à temps s'intéresser à notre activité.

M. Flandrin précise: Si l'Etat veut que le pavillon français flotte partout dans le monde, il lui faut coopérer d'une manière définitive et stable à l'organisation des routes aériennes, c'est-à-dire garantir l'existence des Compagnies. Il ne s'agit pas en effet seulement de franchir des kilomètres, il faut créer des escales, entretenir ces routes aériennes intercontinentales. Une seule oeuvre exige une mise de fonds importante, laquelle doit être gagée par la garantie de l'Etat.

Mais quels seraient l'esprit et l'étendue de cette garantie? L'Etat et les Compagnies seraient associés. L'Etat participerait aux pertes et aux bénéfices dans une proportion de 80 pour cent. L'Etat garantirait l'intérêt. Un accord de ce genre existe entre l'Etat et la Compagnie des Messageries maritimes et la Compagnie Sud-Africaine.

Ne dit-on pas qu'un projet de loi serait bientôt déposé dans ce sens?

Il est possible en effet que le gouvernement prenne cette initiative. Quel cas l'empêcherait le Parlement, d'ailleurs éclairé sur l'importance vitale du problème à résoudre, ferait à cette proposition une réponse satisfaisante.

M. Flandrin estime que, dans une dizaine d'années, l'exploitation des lignes aériennes cesserait d'être déficitaire.

A LA MANIERE DE SALOMON

Cette fois, on a été jusqu'au bout: on a fait deux parts égales pour satisfaire les deux veuves qui plaident devant le tribunal lequel n'était pas celui du fils de David, mais simplement la chambre des accidents du travail. Ce n'était pas un enfant qu'il s'agissait de partager, mais la pension de 20% du salaire attribué en cas de mort par la loi de 1898, à la veuve de l'ouvrier tué dans son travail.

Il n'y avait point de litige sur les conditions de la mort ni le quantum de la rente. La difficulté résidait en ceci que la rente était simple et la veuve double. Le mort avait deux femmes, deux femmes légitimes: il était musulman.

Les juges étaient embarrassés. Ils ne pouvaient, d'une part, préférer l'une à l'autre; d'autre part, ils avaient le pas à donner deux pensions égales et à reconnaître ainsi pour valable la polygamie? Cruel embarras.

Le tribunal, après plaidoiries de Mes Duroyaume et Decour et une courte hésitation, a alloué une moitié de la pension à chacune des deux femmes.

C'est par la consécration de la bigamie que l'on a tiré. O tempora!

ne pouvaient, d'une part, préférer l'une à l'autre; d'autre part, ils avaient le pas à donner deux pensions égales et à reconnaître ainsi pour valable la polygamie? Cruel embarras.

Le tribunal, après plaidoiries de Mes Duroyaume et Decour et une courte hésitation, a alloué une moitié de la pension à chacune des deux femmes.

C'est par la consécration de la bigamie que l'on a tiré. O tempora!

LISEZ

Le Canada

IL VOUS APPORTE LES PREMIERES NOUVELLES DU MATIN

Les dépêches les plus importantes qui lui parviennent durant la soirée sont publiées dans LE CANADA.

LE JOURNAL DU MATIN EST LE PREMIER à vous donner le détail des GRAVES EVENEMENTS de la vie sociale et politique et le récit des ASSEMBLÉES, MANIFESTATIONS, et REUNIONS de la soirée qui précède.

En lisant LE CANADA chaque matin, vous êtes renseigné sur les derniers événements de la nuit, le matin même, et non une journée plus tard.

Le prix du Canada à

MONTREAL et BANLIEUE: —

Au numéro, sur la rue et aux dépôts... 03

Abonnement à domicile... 9 00

10% D'ESCOMPTÉ SUR ABONNEMENT PAYÉ D'AVANCE

PAR LA POSTE: —

Canada... 6 00

Etats-Unis... 8 00

Union Postale... 12 00

10% D'ESCOMPTÉ SUR ABONNEMENT PAYÉ D'AVANCE

LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA LIMITED

73, Rue SAINT-JACQUES, — MONTREAL

ne pouvaient, d'une part, préférer l'une à l'autre; d'autre part, ils avaient le pas à donner deux pensions égales et à reconnaître ainsi pour valable la polygamie? Cruel embarras.

Le tribunal, après plaidoiries de Mes Duroyaume et Decour et une courte hésitation, a alloué une moitié de la pension à chacune des deux femmes.

C'est par la consécration de la bigamie que l'on a tiré. O tempora!

ne pouvaient, d'une part, préférer l'une à l'autre; d'autre part, ils avaient le pas à donner deux pensions égales et à reconnaître ainsi pour valable la polygamie? Cruel embarras.

MONTREAL, Mercredi, 29 Mars 1922.

...CANADA est imprimé et publié par la
SOCIÉTÉ DE PUBLICATION DU CANADA
100, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec
H2Y 1K4. Téléphone: (514) 392-1111.
Télécopieur: (514) 392-1112. Fax: (514) 392-1113.
Site Web: www.societepub.ca

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Il recevra une indemnité de \$3,400. — La Cour lui accorde \$543 pour cet accident. — Pour une collision. — En Cour de pratique.

L'honorable juge Archer, siégeant hier après-midi en Cour Supérieure a rendu un très important jugement dans la cause de M. Achille Lemay versus la Cie Wilder's.

Le 18 février 1920, le demandeur, qui était employé de la défenderesse depuis plusieurs années, voulut, alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions, descendre du onzième étage de l'édifice Wilder's rue Bleury, par voie de l'escalier.

Celui-ci semblait très bien fonctionner. Cependant, au moment où le demandeur allait mettre le pied au deuxième étage, pour descendre, après que l'escalier fut arrêté, ce dernier se mit subitement en marche, occasionnant la chute de M. Lemay dont la jambe droite resta prise entre le plancher de l'escalier et le mur de l'édifice.

Le demandeur fut conduit à l'hôpital, opéré, guéri, mais sa jambe resta informe et l'empêcha depuis ce temps, de travailler.

M. Lemay réclama donc de la compagnie défenderesse, une somme totale de 5,000.75.

Par l'entremise de ses procureurs, la défenderesse présente un plaidoyer dans lequel elle déclare à l'encontre des prétentions du demandeur, qu'au moment de l'accident, l'escalier fonctionnait très bien et que si M. Lemay fut blessé, ce n'est dû qu'à son imprudence.

Cependant, l'honorable juge Archer qui présida au procès déclara, en rendant son jugement, que le demandeur avait suffisamment établi le bien-fondé de sa réclamation.

Il considère que le demandeur, du moins la preuve le démontre, a pris, dans les circonstances, toutes les précautions nécessaires pour éviter un accident.

Tenant la compagnie défenderesse responsable pour les dommages réclamés, jusqu'à concurrence toutefois de \$3,400, le président du tribunal rendit jugement en faveur de M. Lemay, pour ce montant, condamnant aussi la défenderesse à payer les frais de la présente action.

LA COUR LUI ACCORDE \$543 POUR CET ACCIDENT

M. Francis Lajambe, citoyen de cette ville, a obtenu, hier après-midi, en vertu d'un important jugement rendu par l'honorable juge Archer, une somme de \$543, que devra lui payer M. Joseph Despins, de Montréal.

Il s'agissait d'une réclamation au montant de \$999 faite par M. Lajambe à la suite d'un accident d'automobile dont il fut victime dans la soirée du 5 avril 1920.

Dans sa déclaration, le demandeur alléguait les faits suivants: A la date précitée, il se trouvait arrêté sur le trottoir du coin sud-ouest des rues Church et Wellington, lorsque le défendeur qui venait du nord au sud dans son automobile, sur la rue Church, perdit le contrôle de sa voiture qui monta sur le trottoir et frappa gravement le demandeur.

M. Lajambe alléguait en plus que le défendeur n'était pas muni d'une licence de chauffeur en de propriété d'auto, et n'avait pas par conséquent l'expérience et l'habileté nécessaires pour conduire l'automobile en question.

Il concluait que l'accident était dû à la faute, inexpérience et inhabileté du défendeur et il réclama pour toutes ces raisons, une somme de \$999.

Le défendeur contesta cette réclamation et pour détruire les prétentions du demandeur, il produisit à son tour un volumineux plaidoyer dans lequel il alléguait qu'à la date de l'accident, il circulait sur la rue Church dans son auto.

A un moment donné, voulant éviter un lourd camion-automobile qui venait dans sa direction, il dirigea sa voiture plus près du trottoir, éraflant en passant la bordure de ce dernier, mais toutefois monter aucunement sur le dit trottoir.

Le défendeur alléguait encore que le défendeur souffrait depuis plusieurs années d'une blessure à la jambe gauche, blessure que le demandeur prétend lui avoir été infligée au cours de l'accident du 25 avril 1920.

Le président du tribunal, après avoir fait une brève revue des faits qui se démontrèrent au cours du procès, déclara qu'il n'y avait pas de doute, que le demandeur, dans son plaidoyer, n'avait pu prouver que dans cette affaire, il ne pouvait être tenu responsable.

Conséquemment, M. Despins fut condamné à payer à M. Lajambe une somme de \$543, en plus des intérêts et des dépens de la présente action.

LA COMPAGNIE DE TRANSPORT PAIERA

La Canadian Transfer Company, en vertu d'un autre jugement rendu hier après-midi par l'honorable juge Archer, en Cour Supérieure s'est aussi vue forcée de payer à la Canada Accident and Fire Assurance Company, une somme de \$124.00.

Cette dernière compagnie avait embauché une police d'assurance contre les accidents sur une automobile appartenant à la Commission du Port de Montréal.

Or, le 30 septembre dernier, vers 8 heures p.m., sur la rue Sherbrooke, entre les rues Clark et St-Urbain, l'auto de la Commission du Port vint en collision avec un des camions de la défenderesse, et il s'ensuivit que la compagnie défenderesse dut payer à la Commission, une somme de \$174.71 pour la dédommager des réparations.

Dans sa déclaration, la défenderesse réfutait les assertions contenues dans la déclaration du demandeur, ajoutant que le soir de l'accident, son camion se trouvait arrêté sur la rue Sherbrooke, entre les rues Clark et St-Urbain.

Il faisait sombre à ce moment, mais la camionnette portait une lumière rouge qui permettait à tout conducteur d'éviter une collision.

La défenderesse concluait son plaidoyer en demandant le renvoi avec décharge de cette réclamation.

L'honorable juge Archer cependant ne partagea pas la même opinion et par son jugement, après avoir fait l'analyse des principaux faits de la cause, il condamna la compagnie défenderesse à payer à la Canada Accident and Fire Assurance Company, ladite somme de \$124 en plus des intérêts et dépens.

L'hon. juge Duches a rendu un intéressant jugement, hier, dans une cause dans laquelle deux médecins de Montréal sont intéressés en qualité de demandeur et de défendeur. Il s'agit dans cette cause du paiement à un médecin d'honoraires pour services professionnels rendus à un autre médecin.

En 1914 et en 1916, le docteur L. P. Dorval avait requis pour sa femme les soins du docteur André Brisset des Nos. Longtemps plus tard, le docteur des Nos envoya son compte au docteur Dorval, lui réclamant \$300 d'honoraires. Le docteur Dorval refusa de payer et une action lui fut intentée en Cour supérieure.

La cause fut inscrite devant l'hon. juge Howard qui commença à l'entendre. Au cours du procès cependant une objection fut faite à une question jugée essentielle et la cause fut portée en Cour de révision.

Cette dernière Cour entendit la cause et ordonna qu'elle fut réinscrite en Cour supérieure. La Cour de révision permit à la question à laquelle il y avait eu objection.

Le docteur Dorval avait tout d'abord prétendu que le montant réclamé était exagéré, mais au cours du procès, il admit les services rendus et leur valeur.

Il prétendit cependant qu'il y avait une coutume chez les médecins de Montréal de donner gratuitement leurs soins à leurs confrères et à leur famille; que le demandeur, le docteur des Nos avait l'intention de se conformer à cette coutume et de le relever de toute obligation de payer; qu'il avait manifesté cette intention en acceptant un paire de forceps évalués à \$25; qu'il avait offert le paiement au docteur des Nos, qui avait refusé.

Le demandeur n'ait les allégués de cette défense du Dr. Dorval. Il s'agit d'un même contre le paragraphe de la défense dans lequel il était déclaré "que c'est la coutume à Montréal, entre médecins, de ne se rien charger pour les soins donnés aux membres de leur famille," déclarant que même si cette coutume existait, l'obligation de payer les honoraires demeurait.

L'hon. juge Duches en rendant jugement fit plusieurs remarques intéressantes. Il déclara que nous n'avons coutume soit effective, elle doit être uniforme, universelle et reconnue par tous ceux qui y sont sujets; que vu la reconnaissance des services rendus et de leur valeur, l'obligation de rémunérer le médecin existe; que le fait d'accepter un cadeau ne relève pas le donataire de cette obligation; que si telle était la coutume, le docteur Dorval pouvait toujours citer le docteur Brisset des Nos devant le Collège des Médecins de la province, de Québec pour bris de l'éthique professionnelle.

Il renvoya l'inscription en droit du demandeur avec dépens puis, statuant sur les mérites de la cause, il déclara: considérant que les services rendus et leur valeur sont reconnus; considérant que la coutume alléguée n'est pas prouvée; considérant qu'il n'y a pas de preuve d'une relève tacite ou expresse de l'obligation de payer; maintint l'action et condamna le défendeur à payer la somme de \$500 plus les frais et dépens. L'inscription de l'action et les dépens.

COUR SUPERIEURE DIVISION DE PRACTIQUE

28 mars 1922.
Président: Hon. juge Coderre.

Jugements rendus dans les causes suivantes:

Dame V. St-Pierre vs Amédée Fucelle. Requête de la défenderesse pour ester en justice en séparation de corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

Majestic Dress Manufacturing Co. Limited vs M. Maritar. Jugement pour \$271.

Just Moore Limited vs J. E. Bourget. Jugement pour \$193.50 et \$48.40.

E. Offord vs L. Wisnietzky et al. Jugement mettant les parties hors de Cour.

Anna Bellia vs A. Larivée. Jugement ordonnant la séparation de corps.

R. Collins vs W. Doherty. Motion du défendeur pour cautionnement pour fait; motion renvoyée, sans frais.

Mlle G. Blanchette vs A. Menard et Dame A. Perrault. Requête, Requête pour autorisation à poursuivre; accordée.

J. Desrochers vs la Commission des Lignes de Québec et G. Perrault. Requête, mis-en-cause. Requête pour bref de certiorari; que brief émane rapportable le 3 avril prochain.

A. Grisé vs S. A. S. Goldman. Jugement pour \$260.49.

W. Charles Holden vs Jack Raiph et défendeur. Opposition à l'inscription pour et ordre de sursis accordé.

Lucien Fournier vs J. et R. Weir Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$170.20.

Frédéric Roy vs Wilfrid Bélaire. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée, rapportable le 27 avril prochain.

C. A. Archambault vs Michel Riendeau. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée, rapportable le 3 avril prochain.

Silver Bros Limited vs I. Hariz. Motion du demandeur pour règle nisi; accordée, rapportable le 3 avril prochain.

Dame Sarah Marder vs Nathan Cummings. Motion de la défenderesse pour délaix; accordée, 5 jours de délaix; dépens à suivre.

Thomas Jones vs A. W. Coomes et Alex. R. Hall, opposant. Requête en opposition à jugement; requête.

Requête Garneau vs Canadian National Railways. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

deur pour commission rogatoire; accordée, dépens à suivre.

J. E. Lalonde vs V. Cusson et R. Hamel mis-en-cause et Dame I. Desmarais, opposante. Motion de mis-en-cause pour interroger l'opposante; accordée fixée le 1er avril prochain à 11 h. a.m., au greffe; dépens réservés.

Christopher Donnelly vs C. P. Steamships, limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$475.

Isadore Stern vs Dame Salla Schwartz. Exception dilatoire; accordée; dépens à suivre.

J. A. Budry vs Z. Zarbatany et St. Lawrence Underwriters Agency. S. T. Motion du demandeur pour déclarer la saisie tenant; accordée.

J. M. Guilbault vs La Cité de Montréal. Motion du demandeur, pour jury mixte; accordée, dépens à suivre.

Victor Cardinal vs The Montreal Real Estate Co., limitée et Horace Royall, mis-en-cause. Exception dilatoire; accordée; dépens à suivre.

Credit Foncier Franco-Canadien vs Le Jardin Zoologique de Montréal et Aaron Shatner adjudicataire. Requête de la défenderesse pour folle enchère; accordée; avec dépens.

Dame A. Denis et al. vs J. McCormack et W. Wood et al. S. T. Motion de la défenderesse pour déclarer T. S. débiteur personnel; accordée.

A. Mathieu vs A. Champagne. Motion du demandeur pour production de documents; accordée; dépens à suivre.

E. Lamer vs Dame O. Lamer et vir et Demoselle V. Machabée, mis-en-cause. Motion du demandeur pour réunir causes; accordée, dépens à suivre.

D. A. Lafortune vs Dame M. S. Moquin et vir. Règle nisi déclarée abusive.

Louis Bourgeois vs Canadian Packing Co. Limited. Motion de la défenderesse pour le renvoi de l'action faute de cautionnement; motion accordée et action renvoyée avec dépens.

J. L'Heureux vs J. A. Desjardins et al. et Charbonneau. S. T. Motion du demandeur pour forcer T. S. Charbonneau à déclarer de novo; accordée quant aux frais. Déclaration à être faite instanter.

The Royal Investment Co. vs M. Shatner et H. Shatner, opposant. Motion du demandeur pour interroger l'opposant; accordée, fixée le 5 avril prochain, à 3 heures p.m., au greffe, dépens réservés et autres conclusions réservées.

Harry Mintz vs Joseph Herscovitch. Jugement pour \$615.

Miss E. J. Walker vs W. Patterson. Jugement pour \$419.84.

UNE FEMME N'EST PAS TOUJOURS OBLIGÉE DE SUIVRE SON MARI

UNE DECISION IMPORTANTE DU JUGE LAFONTAINE SUR LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ — UNE REGLE QUI N'EST PAS ABSOLUE.

L'honorable juge Eugène Lafontaine vient de rendre une importante décision sur un point de droit international privé dans une cause de Damien Durivage contre Dame Clarinda Durivage, épouse de son mari et de la suite partout où il juge à propos d'aller résider.

Le juge Lafontaine vient de décider que, bien qu'il appartienne au mari de fixer l'habitation des époux, et que, en règle générale, l'épouse doit suivre son mari partout où il juge à propos de résider, cette règle n'est pas absolue tout de même et ne doit recevoir son application que dans les limites du pays du domicile des époux au moment de leur mariage; en sorte qu'une femme habitant la Province d'Ontario n'est pas tenue de s'expatrier pour suivre son mari qui viendrait habiter la Province de Québec, surtout, comme dans ce cas-ci, pour se soustraire à un jugement rendu dans la Province voisine contre lui le condamnant à payer une pension alimentaire à sa femme.

Voici les faits exposés brièvement: Damien Durivage, fils de Félix Durivage, cultivateur bien connu de Casselman, Ont., a épousé à Casselman, en mai 1916, Clarinda Forques, fille de Joseph Forques l'un des citoyens les plus respectés de St-Albert, Comté de Russell. Ce mariage ne fut pas heureux. En novembre 1916, Damien Durivage après avoir disposé de sa terre et de son roulier, quitta subitement son foyer, abandonna sa femme et partit pour des lieux inconnus. Madame Durivage intenta alors une poursuite contre son mari pour pension alimentaire et obtint \$15 par mois. Ce jugement fut cassé en appel pour vice de forme, par Son Honneur le Juge Continence, de la Cour des Comtés Unis de Prescott et Russell. Madame Durivage intenta une nouvelle poursuite à son mari et cette fois obtint \$6 par semaine de pension alimentaire. Nouvel appel de la part du mari. Cet appel fut renvoyé avec dépens. Pendant toutes ces procédures les versements hebdomadaires aux auxiliaires de Madame Durivage furent suspendus. Madame Durivage fit arrêter son mari, en vertu de la loi d'Ontario, pour refus de paiement de cette pension alimentaire. Il fut condamné à l'emprisonnement par contumace en novembre 1918. En mars 1919, Damien Durivage qui, après être allé aux Etats-Unis, était venu s'établir à Montréal, intenta une poursuite contre son mari pour pension alimentaire, dans la Province d'Ontario, pour la force à venir résider avec lui. Elle ne joua pas à propos de contester cette poursuite et jugement par défaut fut rendu contre elle le 22 avril 1920, par l'hon. juge Coderre, lui ordonnant de venir habiter avec son mari dans un délai de 15 jours à compter de la signification de ce jugement, permettant à celui-ci, en même temps, de recourir à la contrainte par corps (mais militaire) pour forcer sa femme à venir habiter avec lui.

Madame Durivage se rendant compte des conséquences sérieuses que pouvait entraîner cette décision extraordinaire, fit opposition à ce jugement, et en demanda la cassation, par l'entremise de son procureur, Me Auguste Lemieux, C.R., avocat à Ottawa, et qui l'avait représentée dans tous ses procès devant les cours de l'Ontario.

Cette cause vient d'être entendue devant l'honorable juge Lafontaine. Madame Durivage a établi la satisfaction du tribunal qu'elle avait obtenu dans l'Ontario, un jugement pour pension alimentaire contre son mari, qu'elle l'avait fait arrêter pour refus de se conformer à ce jugement, qu'il l'avait déseignée et que cette poursuite devant les tribunaux de Montréal n'était qu'un grossier artifice pour empêcher la poursuite de la condamnation prononcée contre lui par les cours ontariennes.

Devant cette preuve, l'honorable juge Lafontaine a jugé que Madame Du-

rivage, dans ces circonstances, n'était pas tenue de s'expatrier pour suivre son mari, en pays étranger, qu'en outre il serait étrange qu'un mari condamné dans son pays pour avoir abandonné sa femme, pourrait éluder le jugement rendu contre lui en allant demeurer dans un autre pays et s'y faire un nouveau domicile, d'où il ferait émaner un ordre à sa femme lui ordonnant de venir l'y rejoindre et habiter avec lui et s'y exposer à un nouvel abandon et cela sans même offrir à son épouse ses frais de voyage, pour obéir à la sommation émanée, et sans prouver que le mari avait un logement convenable pour la recevoir et était en état de lui procurer les choses nécessaires à la vie.

Le juge Lafontaine a, de plus, déclaré que la Cour Supérieure n'avait aucune juridiction pour instruire et juger la demande faite contre Madame Damien Durivage et prononcer le jugement qu'elle avait rendu, en premier lieu dans l'espèce.

La Cour a donc cassé et annulé le premier jugement rendu par le juge Coderre le 22 avril, 1920, maintenant l'opposition à jugement de Madame Durivage et renvoyé l'action de son mari, avec dépens.

Me Auguste Lemieux, C.R., avocat d'Ottawa, représentait Madame Damien Durivage, tant devant les cours de Québec que celles de l'Ontario.

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

MONTREAL — OTTAWA

Canadian National — Grand-Tronc. Les billets de passage entre Montréal et Ottawa, achetés aux bureaux des Chemins de Fer National du Canada, seront acceptés sur les trains de l'une ou l'autre compagnie, sur la ligne Montréal-Ottawa.

Voici l'horaire des trains: Quitant Montréal, gare Bonaventure: 8.15 a.m., quotidien, arrive à Ottawa 11.45 a.m.

4.00 p.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Ottawa 7.30 p.m.

7.05 p.m., quotidien, arrive à Ottawa 1.05 p.m.

9.00 p.m., quotidien, arrive à Ottawa 11.59 p.m.

Quitant Montréal, gare du Terminal: 7.45 a.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Ottawa 11.50 a.m.

1.15 p.m., quotidien, sauf le dimanche, arrive à Ottawa 4.45 p.m.

De plus amples informations peuvent être obtenues aux bureaux du Canadian National-Grand-Tronc, 230 rue St-Jacques, Montréal, Main 3620, 283-14-21-22-G.

VOYAGEZ PAR LA VOIE NATIONALE

Le Chemin de fer National du Canada passe par le meilleur transcontinental canadien qui est la nouvelle voie pour traverser le continent. En plus du fait que le territoire traversé est insurpassable au point de vue de l'intérêt panoramique et de l'aspect majestueux, il y a encore le voyage à travers les Montagnes Rocheuses à l'altitude la plus basse et en passant par les rampes les plus faciles d'importance quel chemin de fer transcontinental d'Amérique, et en même temps on peut voir parfaitement en passant en train les plus élevés du Canada, y compris le mont Robson. Le "Continental Limited", une des plus beaux trains à long parcours du monde, fait le service quotidien entre Montréal et Vancouver. Pendant son voyage de près de trois mille milles à travers le Canada, il traverse six provinces du Dominion, et directement ou à l'aide de ses embranchements, il se rend à tous les centres de l'Ouest du Canada et de la Côte du Pacifique. Ce train se compose de wagons modernes, tout en acier et permet au voyageur de faire le voyage dans un splendide wagon-lits de touristes au prix minimum ou bien si ses moyens le lui permettent, dans les somptueux wagons-lits réguliers ou dans les wagons à compartiments-bibliothèque-observatoire. Le service du wagon-restaurant est insurpassable. La Voie Nationale est la nouvelle voie. Rappelez-vous avant d'acheter pour votre prochain voyage. Pour réserver des places ou avoir des renseignements complets, s'adresser au bureau des voyageurs de la ville 230 rue Saint-Jacques, à la gare Bonaventure, ou aux terminus du tunnel, à la gare de la rue Sainte-Catherine Est, à Montréal, ou à tout agent des chemins de fer National du Canada ou Grand-Tronc.

302-1g

PACIFIQUE CANADIEN

Montréal-Ottawa. Outre un service de train fréquent et commodité, il y a plusieurs caractéristiques attrayantes de service courtois et recommandable qui aident beaucoup à rendre votre voyage de Montréal à la Capitale agréable et confortable.

(Vers l'Ouest) Quitte Montréal, Gare Windsor: 8.15 a.m. Tous les jours, sauf le dimanche, arrive à Ottawa à 11.55 a.m.

9.20 a.m. Tous les jours, sauf le dimanche, arrive à Ottawa à 12.20 p.m.

9.20 a.m. Le dimanche seulement, arrive à Ottawa à 1.00 p.m.

4.00 p.m. Tous les jours, sauf le dimanche, arrive à Ottawa à 7.30 p.m.

6.35 p.m. Le dimanche seulement, arrive à Ottawa à 10.15 p.m.

8.15 p.m. Tous les jours, arrive à Ottawa à 11.15 p.m.

10.15 p.m. Tous les jours, arrive à Ottawa à 1.20 a.m.

(Vers l'Est) Quitte Ottawa, Gare Union: 5.50 a.m. Tous les jours, arrive à Montréal, Gare Windsor, à 8.50 a.m.

6.40 a.m. Tous les jours, arrive à Montréal, Gare Windsor, à 9.40 a.m.

8.35 a.m. Tous les jours, arrive à Montréal, Gare Windsor, à 12.05 p.m.

9.00 p.m. Le dimanche seulement, arrive à Montréal, Gare Windsor, à 6.40 a.m.

8.45 p.m. Tous les jours, sauf le dimanche, arrive à Montréal, Gare Windsor, à 6.45 p.m.

6.55 p.m. Tous les jours, sauf le dimanche, arrive à Montréal, Gare Windsor, à 10.25 p.m.

302-1-g

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les grands événements de la vie sociale et politique, et de cette période, le journal du matin est le premier à vous en donner le détail.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA "VICTORIAN ORDER OF NURSES"

L'année écoulée accuse un surplus de \$2,909 et néanmoins, la misère ayant été si grande depuis, il faudra lever une souscription de \$30,000 pour combler l'excédent de \$25,000 de la dépense sur la recette actuelle.

La vingt-quatrième assemblée annuelle de l'Association Locale du "Victorian Order of Nurses for Canada" a été tenue hier dans l'auditorium du Y. M. C. A., 127 rue Drummond. Près de cinquante membres assistaient à la réunion et l'on a donné lecture des rapports des différents officiers de cette association. Monsieur W. H. Clark Kennedy, trésorier honoraire a d'abord présenté son rapport, dont nous extrayons quelques passages.

Le vingt-quatrième état financier de l'Association locale du Victorian Order montre un surplus de \$2,909.98, dont la plus grande partie a été réalisée par la vente de fournitures quand les succursales du Victorian Order ont été fermées.

Un tag-day qui eut lieu en juin dernier afin d'augmenter les fonds a réalisé \$21,524.50. Comme ce montant était un peu moindre que celui qu'on se proposait d'obtenir, on dut recourir à la plus stricte économie.

La crise financière actuelle et le manque de travail ont eu leur répercussion sur les recettes perçues par les gardes-malades; du sorte qu'à l'heure actuelle nos dépenses dépassent nos revenus d'environ \$25,000, par mois. C'est pourquoi nous souhaitons que la prochaine campagne entreprise pour prélever un montant de \$30,000, campagne entreprise sous la direction de Mme Arthur Drummond, soit couronnée de succès.

Dans un rapport des plus intéressants Mlle Cole, surintendante pour Montréal, du Victorian Order a four-

ni des statistiques qui prouvent ce que cette association a fait pour le bien de la métropole. Durant le cours de l'année dernière 88,401 familles ont été visitées par les gardes-malades et de ce nombre 9,884 l'ont été à titre gratuit; on a visité également 2,964 cas de maternité et 8,375 visites ont été faites dans le but d'améliorer le bien-être des enfants. Le total des gardes-malades en service pour 1921 a été de 51.

Dans son rapport qu'il soumet ensuite à l'assemblée, le secrétaire honoraire, M. W. F. Angus, parle des changements qui se sont opérés dans le Victorian Order pendant ces derniers temps. En premier lieu, on a discontinué le cours d'entraînement, étant donnée la fondation d'écoles spéciales pour les garde-malades dans les principales villes du Canada. Puis il parle de la fermeture des succursales de district également fermées. Le secrétaire fait ensuite allusion à tout le travail considérable qui s'est fait au sein de l'Association dans l'année qui vient de se terminer.

On a procédé à l'élection des nouveaux officiers pour l'exercice 1922 et le résultat a été le suivant: Président: A. D. Braithwaite; 1er vice-président: F. S. Patch, M.D.; 2e vice-président: Mme H. S. Birkett; Secrétaire honoraire: W. F. Angus; Trésorier honoraire: W. H. Clark Kennedy; Adviseur: Gregor Barclay. Présidents honoraires: Mme J. B. Learmont, Sir Thos. Roddick.

Vice-présidents honoraires: Lady Drummond, M. Farquhar Robertson.

GRANDS EVENEMENTS RELIGIEUX ET SOCIAUX EN EUROPE

Le 6e congrès de l'Union Internationale des Ligues Catholiques féminines aura lieu cet été à Rome. — Le congrès eucharistique de Rome.

Le 6e congrès de l'Union Internationale des Ligues catholiques féminines; le 26e Congrès Eucharistique international; la 28e représentation du drame de la "Passion" à Oberammergau, tel est le triple événement qui fera accourir des foules cet été en Europe à cause de la rareté de leur occurrence.

En effet, que le congrès de Ligues féminines du monde entier et que le congrès eucharistique international aient lieu tous deux à Rome à des dates qui se suivent immédiatement; puis que ce même congrès eucharistique, qui ne se tient qu'à tous les quatre ans, ait lieu la même année que la représentation de la "Passion," qui ne se joue qu'à tous les dix ans, est un fait extraordinaire, et nous pourrions dire unique, dans la vie d'une personne.

Particulièrement attirer l'attention sur le congrès de l'Union Internationale des Ligues catholiques féminines, disons qu'il réunira des déléguées et des membres de trente-trois ligues de l'Europe et des deux Amériques.

La Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, notre grande société nationale féminine, et la Catholic Women's League, du Canada, y enverront des déléguées.

Approuvée par le Saint-Siège, l'Union Internationale s'est occupée depuis sa fondation, en 1910, des questions de la plus haute portée morale et sociale.

Au programme du présent congrès se trouvent les questions de la défense et de la propagation de la foi, de la moralisation des danses, des modes, des théâtres, des cinémas; de la traite des femmes et de la prostitution; de l'éducation civique des femmes.

C'est afin de permettre à ses membres de leurs amis de profiter de ces événements aussi instructifs qu'impressionnants que la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste s'est entendue avec les Agences de Voyages Jules Hone pour l'organisation d'un voyage en Europe, dont le départ est fixé à 4 mai et le retour au 16 juillet.

A part Rome et Oberammergau, l'itinéraire comprend encore Lourdes, les lieux célèbres de pèlerinage, puis quelques-unes des principales villes de la France, de l'Italie, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Angleterre.

Ce voyage est organisé de la façon la plus avantageuse à tous les points de vue, selon ce qui ressort des conditions inscrites au programme, et ainsi que tous les renseignements désirés, par le secrétaire de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, Monument National, chambre 3, de 9.30 a.m.

ment au cours de l'an dernier, et ses opérations furent en particulier sérieusement affectées par le tarif américain contre le blé canadien ainsi

Michigan et de Minnesota. Ses revenus furent également très affectés par la dépression du commerce du bois et du bétail. Dans ces circonstances

Les actionnaires de la compagnie précitée décideront de réduire les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées du "Soo Ry" à 4 pour cent par année, et vos directeurs considèrent très favorable cette décision.

LES DIVIDENDES

A toucher: Montreal Tramways, \$2.50. Ex-dividende aujourd'hui, \$2.50. Woods de référence, 1 1/4 pour cent sur le stock commun et sur le stock de préférence, payable le 18 avril sur actionnaires inscrits le 3 avril.

PROVINCE DE QUEBEC

Montreal.—COEUR SUPERNUMÉRAIRE.
No 4081. — J. E. Emond va 1225, à une heure
de l'après-midi, à la place d'affaires de
défendeur, au No 1204, rue St-Henri, à
la Cité de Montréal, seront vendus, à
l'autorité de Justice les biens et effets
du dit défendeur, saisis en cette ca-
use, consistant en articles de boucher.
Conditions: argent comptant.
A. LALONDE, M.C.
Montréal, 25 mars 1925. 302-1

1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 26

France

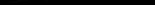
Cour d'Appel de Paris,
 r 7%
 du marché,
 leur com-
 prochain.

Building, rue Sparks,
Ottawa.

s
e la vie
us la vie, satisfaire
r s'établir, pour se
eter une ferme, ou
ence. Placez régu-

ATIONALE
aidé finan-
commercial
titvateur, de
ses 347 bu-
ses clients.

nt de la Dominion
al de P. T. Légaré.
c.
acco.
ébéc.
ébéc.
Canada Steel & Iron



UN PROFIT NET DE LA GEN. ELECTRIC

L'ASSEMBLEE GENERALE A EU LIEU HIER APRES-MIDI.

Toronto, 29. — L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la General Electric Co., Ltd., a eu lieu hier après-midi, sous la présidence de M. A. E. Dymont, qui a exposé brièvement la situation financière de la compagnie.

L'année 1921 a été remplie de difficultés pour l'industrie en général. L'industrie électrique n'a pas échappé à ce malheur. La crise immobilière a surtout affecté la compagnie. Celle-ci fabrique notamment des accessoires d'électricité, et si l'on ne construit pas, la demande des produits en question se trouve à devoir reculer. Néanmoins la General Electric a réalisé des profits intéressants. C'est ainsi que les recettes nettes de l'année s'établissent à \$1,707,339 et après déduction d'une somme de \$599,416 pour intérêt versé sur le capital emprunté, et d'une somme de \$401,830 affectée à la dépréciation, il reste en bénéfice net de \$705,092. Si l'on y ajoute les sommes reportées à la fin de l'exercice précédent, on obtient un surplus total de \$1,484,764, à même lequel on a distribué les dividendes ordinaires et privilégiés, et aux taux annuels de 8 et 7 pour cent respectivement.

M. Dymont a souligné le fait que le capital autorisé de la compagnie a été porté de 12 à 20 millions de dollars, en vue d'améliorations et d'agrandissements des usines. En même temps, on distribuait un boni de 20 pour cent aux actionnaires, lequel se totalisait à \$1,500,000.

La compagnie a conclu, au cours de l'année, des arrangements fort avantageux avec la Canadian Marconi et la Can. Radio Corporation. Cette dernière contrôle la Can. Independent Telephone Co.

Les actionnaires se sont montrés satisfaits du rapport annuel, et les directeurs ont été réélus.

LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

44 VENTES HIER — UNE VENTE DE \$20,000

QUARTIER ROSEMONT
2915 Avenue, Nos 232 à 232A, 101-102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

LE MARCHE AUX BESTIAUX

Le marché du bétail, à Liverpool et Glasgow, s'est notamment amélioré depuis une huitaine, disent les dépêches de Londres.

Le marché du bétail, à Liverpool et Glasgow, s'est notamment amélioré depuis une huitaine, disent les dépêches de Londres. Sept cents bovins, venant du Canada et des Etats-Unis, ont été vendus sur le marché de Birkenhead à raison de 10-12-4 à 11-4-10, la livre, soit 1-2 à un denier plus cher que la semaine précédente, pendant que le bétail irlandais rapportait de 10-4 à 11-4. En face de cette amélioration, les exportateurs canadiens se sont montrés plus pressés à acheter de bons bœufs qu'ils ont payés de \$7.50 à \$8.25 les 100 livres sur le marché de Toronto et de \$6.50 à 7.25 sur le marché de Winnipeg. Les sujets de qualité moyenne destinés à l'exportation, ont été payés de \$4.50 à \$5.50 les 100 livres.

La demande d'accommodation pour les navires océaniques est plus active. Le "Dromedary", qui fera voile de Portland à Liverpool le 1er avril, aura à son bord 600 bovins, au taux de \$22-50 par tête pour frais de transport. L'"Ascanian" partira pour Liverpool le 15 avril avec 400 têtes déjà engagées, mais il peut en transporter 200 de plus. D'autre part, le "Manchester Corporation" partira de Saint-Jean ouest, le 15 avril, avec 700 têtes à destination de Liverpool.

Au cours de la semaine dernière, le "Welshman" a fait la traversée de Portland à Liverpool avec 369 têtes de bétail américain.

MARCHE DE MONTREAL
Les prix du bœuf sur pied accusent cette semaine une augmentation de 25c à 50c par 100 lbs. La qualité des sujets offerts en vente est généralement meilleure que la semaine dernière et la demande est aussi plus active. Voici quelques ont été les prix payés aux enchères tenues hier aux abattoirs de l'ouest par 100 livres, statuts viv :

Bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c; porcs, 25c à 37c; cochons, 25c à 37c; oies, 25c à 37c; canards, 25c à 37c; poulets, 25c à 37c; lapins, 25c à 37c; pigeons, 25c à 37c; chats, 25c à 37c; chiens, 25c à 37c; chevaux, 25c à 37c; ânes, 25c à 37c; mules, 25c à 37c; bœufs, 25c à 37c; vaches, 25c à 37c; taureaux, 25c à 37c; veaux, 25c à 37c; moutons, 25c à 37c; agneaux, 25c à 37c

LES GRANDS TRAVAUX D'AQUEDUC QUE LE COMITE VA ENTREPRENDRE

Finir le canal de l'aqueduc d'un bout à l'autre et mettre sur pied la nouvelle station de pompage. — Les dépenses du bureau d'aqueduc tombent à moins de \$50,000 annuellement.

Le bureau des travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'aqueduc a de grandes entreprises en mains avant de placer l'aqueduc municipal sur un pied d'efficacité suffisante. Le comité exécutif cherchait lundi à s'approprier l'emploi à cette fin d'une somme de \$1,205,760. Le Conseil municipal a avisé d'adopter les recommandations à la prochaine assemblée du Conseil. Les échelons, à peu d'exceptions près, ont pris connaissance d'un rapport de M. Charles Desbaillets, ingénieur en charge du bureau des travaux d'agrandissement et d'amélioration. Les travaux que M. Desbaillets énumère avaient été prévus, dit-il, dans le rapport de MM. R. S. et W. S. Lea.

Ces travaux, pour les plus importants, sont les suivants: finition de la partie est du canal pour amener l'eau du fleuve jusqu'à l'usine de pompage; finition de la superstructure du pont Lator, finition du pont Wellington, finition des murs d'appui du pont Church, finition du devisoir à la station de pompage du bas-niveau, finition de la nouvelle station, y compris l'éclairage, le chauffage, le tuyautage; installation de trois pompes, 30 millions de gallons chacune, ainsi que de tout l'équipement électrique pour effectuer la transmission d'énergie à la nouvelle station de pompage; installation d'une pompe de 6 millions de gallons, et de toute la tuyauterie nécessaire, à la station de pompage McVail; garnissement des berges du canal sur la partie ouest, du pont Crawford au pont Lasalle; prise d'eau d'un ruisseau pour alimenter la nouvelle station du bas-niveau en cas d'interruption de l'usine de filtration, prise d'eau dans le banc sud du canal pour alimenter

l'usine de filtration future; construction d'une batarde de distribution; construction d'une traverse à l'ancienne batarde des routes à eau, pour supporter un chemin et supporter les principales conduites d'alimentation; installation de tuyaux de raccordement entre la nouvelle station de pompage et le système actuel; construction d'un bassin à eau filtrée entre l'usine de filtration et la nouvelle station de pompage; installation des appareils hydrauliques de réglage pour les vannes de la nouvelle station de pompage; installation de deux batteries de filtres rapides et de bassins doubles de coagulation, installation d'un système de drains et d'égouts collecteurs pour l'agrandissement des filtres, etc.

Quelques-uns de ces travaux sont commencés, d'autres demandent à l'être incessamment. La plupart ont été commencés sous le régime de la commission administrative, le comité exécutif en achèvera l'œuvre.

Mais le comité prétend avoir déjà réalisé quelques économies. Economies à l'hôtel de ville, c'est diminuer les dépenses, de quelle nature qu'il s'agit. Ainsi le paiement du salaire des commissaires de l'aqueduc et du salaire des employés permanents et temporaires du bureau des travaux d'agrandissement et d'amélioration exigent l'an dernier une somme de \$92,000. A compter du 1er avril, déclare M. S. Fortin, membre du bureau, ces salaires ne s'élèveront plus qu'à \$52,500, soit une diminution de \$39,500 par année. Le bureau, installé aujourd'hui dans l'immeuble Duluth, se transporter à la fin mai à la station de pompage du bas-niveau, évitant désormais de payer un loyer de \$4,200 annuellement.

LES ELECTIONS ANNUELLES A LA ST. JAMES LITERARY SOCIETY

Elles ont été faites à l'assemblée générale annuelle tenue, hier soir, au local ordinaire des réunions de la société. — Présentation des rapports. — Discussion intéressante. — Remerciements au CANADA.

La St. James Literary Society a tenu, hier soir, son assemblée annuelle, marquant le terme de la vingtième saison consécutive et inaugurant pratiquement l'année jubilaire de la société dont les membres se recrutent parmi la fine fleur des érudits de langue anglaise de Montréal.

M. Walter S. Johnson, C.R., a présidé la dernière séance d'une saison qui fut très remarquable et qui lui a attiré les éloges de tous les nombreux membres présents, hier soir. En effet, le choix qui a été fait des conférenciers, durant cette saison 1921-22, a été particulièrement heureux et la présence aux séances de la société a été excellente. Le début de la saison a été consacré à la glorification de la période littéraire de la reine Anne, trois conférences étant données sur le sujet par M. George F. Wright, Charles E. Moyse et sir Andrew Macphail. Ensuite des conférences ont été données sur des sujets divers, mais tous du plus haut intérêt, par des hommes éminents et bien versés dans les questions mises au programme.

La tâche d'élaborer le programme de la saison incombe largement au président, et M. Johnson a droit aux plus vives félicitations. Le rapport du secrétaire-trésorier est intéressant à plus d'un point. Il note tout d'abord les trois faits suivants: la Société entre dans son année jubilaire avec un substantiel surplus en caisses, avec plus de deux cents membres et sans passif. Comme on peut le penser, cette déclaration de M. Edmond T. Sayers, le secrétaire, fut applaudie de tous. Le rapport financier a été adopté unanimement.

Voici le résumé des élections qui ont eu lieu à la séance d'hier:

Président honoraire, Charles E. Moyse, B.A., LL.D.
Président actif, Rév. Samuel P. Ross.

Vice-président: M. S. M. Baylis.
Membres du comité exécutif: A. C. Wieland, Douglas A. Whittaker et Harry E. Markham.

Directeur musical: Alfred T. Chapman.
Directeur de la publicité: Alfred T. Price.

Auditeurs: MM. H. K. S. Hemming et John A. Black.
Editeur du magazine de la Société: John T. Farmer.

Secrétaire-trésorier: Edmond T. Sayers.

L'élection est terminée, il n'y a eu aucune discussion. Il s'agissait tout d'abord de savoir si les noms soumis par le comité de sélection devaient être mis en nomination ou bien si on n'était que des suggestions. On a établi que les noms étaient des suggestions. Il a été décidé, sur une motion de M. Beaud, d'accepter le rapport de ce comité, mais de procéder à l'élection distincte pour chaque fonction de la Société. Les membres pourraient ainsi opposer d'autres candidats à ceux déjà mis en nomination.

Après l'élection unanime du révérend Samuel P. Ross comme président, M. L. McMahon s'est levé pour proposer à l'élection du révérend A. P. Shafford. Il déclare que la Société compte dans son sein des hommes de valeur et qu'elle doit au moins accorder les principales fonctions à des membres actifs. Le révérend Shafford, dit-il, est un homme distingué, un homme brillant, mais ce n'est pas un assidu des séances de la Société, n'y venant qu'en de très rares occasions. Il ajoute que les membres se doivent de reconnaître le travail dévoué et désintéressé de quelques-uns de ses membres en les élisant aux dignités officielles. Il cite, entre autres noms, celui de M. Baylis, lequel a été élu à la vice-présidence. Il rappelle que M. Baylis est un très vieux membre, et bien qu'il n'ait jamais voulu accepter d'honneurs dans la Société, il croit que les membres devraient le presser d'accepter leur offre. Il le propose comme vice-président.

M. McMahon termine ses remarques en disant que si l'on continue comme l'on fait, il faudra changer

ASSEMBLEE DU CLUB L'ETELLIER

Une assemblée régulière des membres du club L'Etellier aura lieu ce soir, le 29 mars, à 8 heures, à la salle de l'Alliance Nationale, 235 rue Beaudry.

Une conférence sera donnée par M. C. A. Bertrand, avocat, qui traitera de la question agri-cult. M. Vautrin, député de St-Jacques, se joindra à la séance. On se réunira à la salle de l'Alliance Nationale, 235 rue Beaudry.

SOUSSIONS POUR CHIENS POLICIERS

L'idée de M. l'échevin Gahbas a fait du chemin, depuis qu'il suggérait à la commission de la sûreté publique d'employer des chiens comme auxiliaires dans le service de police.

Le comité exécutif a décidé, hier après-midi, de demander des soumissions pour l'achat de dix chiens policiers.

LE COMITE PAIE \$3.35 SANS RETENUE

Une résolution du comité exécutif atteste que la ville paie une prime sur l'assurance-vie des manoeuvres qui travaillent au déblaiement des ruines de l'hôtel municipal incendié. Le comité ignorait qu'on ait prétendu qu'il paie \$3.50 par jour aux employés du déblaiement en faisant une retenue de 25c pour solder les frais de l'assurance.

Interrogé à ce sujet, hier après-midi, M. l'échevin Brodeur a déclaré que le comité a décidé de payer 35c de l'heure aux manoeuvres et de solder en outre les frais de leur assurance-vie. La ville devait-elle plutôt se prévaloir de la loi des compensations ouvrières? M. l'échevin Brodeur ne le croit pas. La ville, a-t-il ajouté, est l'employeur en l'occurrence et l'employeur contre lequel les employés du déblaiement peuvent avoir recours. Le comité exécutif a cru mieux agir en "assurant" ses employés et la ville ne le fait pas en retenant quoi que ce soit sur le salaire.

M. l'échevin Brodeur réclame que la ville paie 35c de l'heure et s'occupe des frais de l'assurance.

MM. les échevins Bedard et Desrochers, d'autre part, ont montré que la ville est généreuse à l'égard des manoeuvres qu'elle emploie. Ils disent qu'ailleurs on paie 25c de l'heure.

ASSEMBLEE DU CLUB LIBERAL MONT-ROYAL

Une grande assemblée du Club Libéral Mont-Royal aura lieu ce soir, au local du club, 862 avenue Mont-Royal, Est.

Tous les membres sont priés d'être présents à cette assemblée qui sera des plus importantes. Des questions d'un intérêt considérable seront discutées, et il importe que tous les membres en soient au courant. Des orateurs distingués adresseront la parole.

LES CONFERENCES ANTIVENERIENNES

Près de douze cents jeunes gens de la paroisse d'Hochelaga ont assisté hier soir à la conférence antivénérienne donnée sous la présidence de Mgr Georges LePailleur, par les Drs. H. Desloges et J. A. Ranger.

Les conférenciers furent présentés par M. l'abbé Champoux, directeur des jeunes gens de la paroisse, et après les intéressantes causeries des Drs Desloges et Ranger, causeries qui furent illustrées par une foule de projections cinématographiques, Mgr LePailleur ajouta quelques mots pour demander aux jeunes gens de suivre et d'observer fidèlement les sages conseils donnés par les distingués conférenciers.

Il faut se rappeler que ce soir, à la salle Ste-Famille, paroisse d'Hochelaga, les Drs Desloges et Ranger adresseront cette fois la parole devant les jeunes filles de la paroisse, et jeudi soir, aux femmes et mères de famille.

LA PLUIE ACTIVERA LA DEBACLE

Malgré les prévisions d'un grand nombre, la débacle, dans le fleuve, surtout en face de notre port, est plutôt lente, et dans les cercles maritimes on désespère de voir bientôt le chenal libre comme on avait cru que la chose se produirait pour le milieu de mars.

Les températures très variées que nous avons eues depuis une couple de semaines sont probablement la cause de ce retard, mais hier on espérait de nouveau, que la pluie torrentielle qui n'a cessé de tomber, que dans la soirée activerait considérablement le craquement de la glace.

En face du port, la glace est encore très solide. Il ne s'est produit qu'un court mouvement dans l'après-midi de lundi, et ce fut tout.

Il est vrai que le niveau de l'eau a quelque peu monté depuis quelques jours, mais les progrès de ce côté ne sont pas assez marqués pour nous laisser croire à une débacle prochaine.

La pluie d'hier aura peut-être son effet et il est probable qu'aujourd'hui même on constate un grand changement.

Les brise-glaces "Lady Grey" et "Montcalm" continuent leur travail avec succès et comme chaque année d'ailleurs leurs tentatives de rendre le chenal libre contribueront pour une large part à une débacle complète et à la plus rapide possible.

L'INSTALLATION DES BOUES A QUEBEC

Quebec, 28 — On se prépare ici activement à l'ouverture de la navigation. Les boues à gaz ont toutes été réparées et peinturées, et elles seront placées aussitôt que les glaces du lac St-Pierre seront descendues.

On se propose aussi d'agrandir les batardeaux du ministère sur le quai du gouvernement. Le ministère dans ce but a fait l'acquisition de plusieurs autres constructions du côté ouest du quai, et 150 hommes sont à l'oeuvre présentement.

On a aussi appris aujourd'hui que le même ministère avait l'intention de réorganiser l'agence de Québec et d'avoir un établissement central pour réparer les navires du gouvernement.

ON PROPOSE L'EX-CAP. SAVARD AU POSTE D'INSPECTEUR DE POLICE

M. l'échevin Trépanier a soumis, hier, au comité exécutif une requête à cet effet et signée par dix-huit échelons. — Le comité prend l'affaire en délibéré — L'opinion du chef de police.

Dix-huit échelons demandent la réinstallation immédiate de l'ex-capitaine Gonzague Savard au poste d'inspecteur de police. Ils proposent aussi de le mettre "en charge de la moralité, des vols à main armée et spécialement des causes de meurtres". Ces échelons sont MM. Vandellac, Bray, Trépanier, Vallancourt, Savard, Langlois, Daoust, Drummond, Gahbas, Jacobs, Seybold, Mongeon, Lalancette, Emond, Riel, Tessier, Jarry et Rochon.

M. l'échevin Trépanier, en leur nom et en son nom personnel, présente, hier après-midi, la requête suivante au comité exécutif: "A M. le président et à MM. les membres du comité exécutif.

"Les soussignés, échelons de la cité, soucieux des intérêts et de la sécurité des contribuables et désireux de rendre justice aux anciens serviteurs de la cité, prient votre comité de bien vouloir rendre le plus prochainement possible une décision relative à la réinstallation de l'ex-capitaine Gonzague Savard, suspendu il y a quelques années par le Conseil à la suite d'accusations portées par un commissaire de la cité.

"Les soussignés signalent particulièrement à votre comité qu'une enquête a été tenue à la suite de ces accusations et qu'aucun jugement ne fut rendu pas plus par le Conseil qu'il n'ait ordonné sa suspension à la suite des accusations portées par l'administration qui suivit.

"Les soussignés sont informés que vous avez devant vous un dossier volumineux dont l'analyse a été faite par un criminel et dont les conclusions sont également devant vous.

"Les soussignés ont examiné le record de l'ex-officier de police ci-haut nommé et constatant que les crimes punissables de mort pour lesquels il fut chargé de rechercher les coupables, durant son stage comme officier, ont été solutionnés à la satisfaction de ses supérieurs et du public.

"Les soussignés s'inquiètent avec le public de la recrudescence de crimes impunis en notre ville et croient agir dans le meilleur intérêt des contribuables en demandant la réinstallation immédiate de l'ex-capitaine Gonzague Savard au grade d'inspecteur et mis en charge de la moralité, des vols à main armée, et spécialement des causes de meurtres.

"On s'est rappelé à l'occasion des paroles de M. l'échevin Trépanier qu'en effet les cinq commissaires en question, M. le maire Martin, MM. Ainey, Turcot, Villeneuve et Ross, n'ont pas présenté de rapport, à l'exception d'un rapport minoritaire soumis par MM. Ross et Turcot en faveur de l'ex-capitaine Savard. M. l'échevin Trépanier demande qu'on en finisse une fois pour toutes. Nous présentons cette requête, dit-il, parce que toutes sortes de rumeurs circulent depuis quelque temps.

M. Jules Grépeau, directeur des services municipaux, a émis hier l'opinion que "d'après la loi les emplois subalternes ne peuvent être nommés que sur un rapport des chefs de services." Et le chef de police, a-t-il ajouté, s'est déjà prononcé contre la réinstallation de l'ex-capitaine Savard, disant que dans le moment "cela créerait des difficultés dans le département de police." Ce rapport auquel M. Grépeau a fait allusion a été détruit dans l'incendie de l'hôtel municipal.

"C'ETAIT MON DEVOIR DE PROTEGER LES INTERETS DE LA PROVINCE"

C'est ce que déclare hier l'hon. J. E. Caron, ministre de l'Agriculture, faisant allusion à l'incident Trudel, ancien gérant de la Coopérative Centrale des Agriculteurs. — Les ministres aux bureaux du gouvernement provincial. — Un pont reliant les comtés de Terrebonne et de Laval.

La session provinciale est à peine terminée que déjà les ministres, s'apprêtant à se reposer des lourdes fatigues causées par de longues semaines de délibérations, ont repris leur poste chargé à la tête de son département qui les dirige avec plus d'activité que jamais les opérations.

Il y avait juste une semaine, hier, que les Chambres de Québec ont été prorogées, et en dépit de ce court espace de temps, presque tous les membres du cabinet ont fait une visite aux bureaux du gouvernement où d'ailleurs ils étaient attendus par un très grand nombre de visiteurs.

Parmi les ministres que nous avons rencontrés, hier, on remarquait les honorables J.-E. Caron, Antonin Gailpeult, J.-L. Perron, Athanase David, Honoré Beaudry et Aurèle Lacombe.

La seule délégation de la journée fut reçue au cours de l'avant-midi par les honorables Antonin Gailpeult et Athanase David.

Elle était composée de MM. Eugène Labelle, maire de Terrebonne, H. Champagne, Joseph Martin et de l'échevin Georges Vandellac.

Les délégués ont demandé la reconstruction immédiate du pont du Bois-des-Filons qui relie les comtés de Terrebonne et de Laval en traversant la rivière des Milieux.

Le pont existe actuellement à l'extrémité de la route, mais il est devenu un danger pour ceux qui l'utilisent, et il importe, dans l'intérêt de tous, qu'il subisse de grandes améliorations.

L'honorable Athanase David reconnut le bien-fondé de cette réclamation des représentants de son comté, et le ministre des Travaux Publics, l'honorable Antonio Gailpeult, promit de soumettre la demande sans tarder au cabinet afin qu'on voit dans le plus bref délai à la reconstruction de ce pont.

La délégation se retira enthousiasmée de l'accueil chaleureux qui lui avait été fait.

L'hon. M. Perron a fait qu'une courte apparition aux bureaux du gouvernement, vers midi. Il est reparti quelques minutes plus tard, en compagnie de l'hon. M. Gailpeult.

Quant à l'honorable M. Mercier, il reçut beaucoup de visiteurs qui semblaient anxieux de le rencontrer. Le ministre des Terres ne put quitter son bureau qu'à une heure assez avancée de l'après-midi. Il en fut ainsi pour l'hon. M. Dapit qui semblait lui aussi très affairé.

Les ouvriers étaient aussi en grand nombre aux bureaux du gouvernement et l'honorable M. Lacombe consacra plusieurs heures à les recevoir tout en s'efforçant d'encourager les uns et de procurer du travail aux autres.

Hier après-midi, l'honorable M. Gailpeult, ministre des Travaux Publics, accompagné de M. Jacobs, gérant de la Foundation Company, de M. Louis Gagnon, sous-ministre du Travail et de l'honorable M. Lacombe, a visité les travaux commencés pour la construction de l'annexe du Palais de Justice.

Ces travaux avancent maintenant rapidement et d'ici quelques semaines les menuisiers pourront se mettre à l'oeuvre.

L'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture, interrogé par notre représentant au sujet du "Bulletin de la Ferme", a répondu qu'il a été soulevé un long débat à la Chambre, à fait la déclaration suivante: "Sans avoir consulté les actionnaires.

LES CATHOLIQUES DE LANGUE ANGLAISE DE N-DAME-DE-GRACE

Ils demandent la construction d'une école et représentent que 90 pour cent de leurs enfants vont aux écoles protestantes. — Le juge Lafontaine remercie le Parlement provincial.

Deux délégations importantes se sont présentées, hier après-midi, devant le Bureau Central de la commission scolaire des écoles catholiques pour obtenir la construction de nouvelles écoles: l'une composée d'Irlandais de Notre-Dame-de-Grace, et une autre composée de Canadiens-français et d'Irlandais des paroisses St-Pierre-Claver et de St-Dominique. Il s'est élevé entre les délégués et les commissaires une vive discussion qui a donné lieu parfois à des remarques piquantes.

Les Irlandais de Notre-Dame-de-Grace se plaignent de ne pas avoir d'école à proximité de la majorité de la population. La seule école qu'ils ont se trouve à Snowdon, c'est-à-dire très éloignée pour la plupart des enfants. Il s'en suit, d'après ce qui a été déclaré, que 90 p.c. des enfants sont obligés de fréquenter les écoles protestantes.

L'autre délégation a représenté qu'il n'y avait dans les deux paroisses qu'une seule école pour les garçons et filles tant canadiens-français qu'Irlandais. Ceci, ont-ils dit, a donné lieu à des difficultés sans nombre, qu'il importe de faire cesser le plus tôt possible.

Le juge Lafontaine a répondu favorablement, disant que la commission allait étudier la question immédiatement et qu'elle verrait à faire acte des deux délégations.

Vers la fin de l'assemblée, le juge Lafontaine, parlant des résultats du voyage des commissaires à Québec, a exprimé toutes ses félicitations à l'adresse du gouvernement provincial et en particulier de l'honorable L. A. Taschereau, pour la concordance dont ils avaient fait preuve à l'égard de la commission en portant son pouvoir d'emprunt à \$2,300,000.

Ses remarques ont été approuvées par tous les commissaires présents.

On a procédé ensuite à l'étude des questions de routine.

L'assemblée était sous la présidence du juge Lafontaine. Les autres commissaires présents étaient Mgr Donnelly, MM. J. V. Desaulniers, J. A. Richard et M. A. N. Patenaude, et le secrétaire, M. Amé Lalonde.

La délégation de Notre-Dame-de-Grace était sous la direction de R. P. Heffernan et du R. P. Collin. M. J. M. Ward, un des délégués, adressa la parole le premier, exposant assez brièvement les griefs de ses concitoyens. Il déclara que les catholiques de langue anglaise de Notre-Dame-de-Grace payaient environ \$200,000 de taxes scolaires par année. Notre argent, dit-il, a été employé ailleurs que chez nous, pour d'autres fins et au détriment de nos droits.

Ce n'est pas, dit-il, que nous n'appréhensions pas ce que vous faites, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de nous plaindre que nous ne pouvons l'être eux d'autres parties de Montréal, et nous espérons que vous nous accorderez justice.

Il expliqua que près de 90 p.c. des enfants de langue anglaise de Notre-Dame-de-Grace étaient obligés de suivre les cours des écoles protestantes à cause de la situation actuelle. La commission scolaire doit en être tenue responsable, dit-il.

Le juge Lafontaine a répondu par plusieurs explications. D'abord, la Commission, après l'annexion des municipalités scolaires, s'est appliquée à satisfaire aux besoins les plus urgents c'est-à-dire de payer les dettes, non pas celles des municipalités anciennes, elles n'en avaient pas, mais celles des municipalités annexées. C'est ce qui a retardé la construction d'écoles, a-t-il dit.

Il ajouta qu'il avait fallu faire la même chose pour Notre-Dame-de-Grace, et que la Commission s'était précipitée de répondre aux besoins des familles de ce district. La Commission a offert aux citoyens de l'endroit une école, celle de Snowdon. Ils ont refusé, disant qu'elle n'était pas dans un endroit convenable. Vous nous accusez, dit-il, de laisser perdre les âmes en permettant aux enfants de fréquenter les écoles protestantes. Votre refus en est la cause.

Le juge Lafontaine déclara cependant que la commission étudiait la question et qu'elle tenterait de la résoudre à la plus grande satisfaction de tous, comme elle essaye de le faire pour les autres parties de Montréal. La commission reconnaît, en effet, la nécessité d'une école nouvelle dans Notre-Dame-de-Grace.

D'après les délégués, les citoyens de Notre-Dame-de-Grace veulent que cette école soit érigée au centre même de la paroisse et près de l'église.

Le juge Lafontaine a reproché à la délégation de vouloir forcer la commission à acheter un nouveau terrain quand elle en possède déjà qui convient à la construction d'une école. Ceci économiserait une somme de \$25,000 à \$30,000.

Le R. P. Heffernan répondit que cela n'était qu'une suggestion. Ce que nous voulons, dit-il, c'est une école, quelle qu'en soit la location. A l'heure actuelle, il en coûte jusqu'à \$12 par mois à des citoyens pour envoyer leurs enfants à d'autres écoles. Les délégués veulent une école de seize classes au moins.

Si vous ne pouvez faire plus, déclara le R. P. Heffernan, donnez-nous au moins une tente. Ça ne sera pas chaud pour l'hiver, remarqua le juge Lafontaine.

M. C. A. Walker, autre délégué, parla ensuite en français, dans le même sens que les premiers délégués. Il paye ses taxes aux écoles catholiques et quatre de ses enfants vont aux écoles protestantes parce qu'il n'y a pas d'école catholique. Nous voudrions, dit-il, que nos enfants soient élevés dans notre religion. Nous ne demandons pas une belle école mais une école simplement.

La délégation se retira sur la promesse que la demande serait prise en sérieuse considération.

La demande de l'autre délégation était à peu près du même genre. La délégation avait à sa tête MM. les abbés Robert Claver, curé de la paroisse St-Dominique, et Joseph Poirer, curé de St-Pierre-Claver. M. l'abbé A. V. J. Piette, de la commission du district est, était aussi présent.

M. l'abbé Picotte, se faisant l'interprète des délégués, a réclamé pour les deux paroisses leurs écoles paroissiales respectives. Il n'y a ordinairement

que l'école Sainte-Famille pour les garçons et filles, tant canadiens-français qu'Irlandais. Jusqu'à présent, dit-il, cette école a été le théâtre de scènes disgracieuses qu'il importe de faire cesser. Les délégués demandent la construction d'une école pour St-Pierre-Claver. Il en avait déjà eu une question, mais le Bureau Central ne peut en abandonner le projet. Ils construisent une résidence au premier enseignement de l'école actuelle.

M. l'abbé Picotte ajouta que la situation telle qu'elle était une source de discord continu. Il a donc demandé à la commission de retourner son ancien projet et de laisser l'école actuelle aux enfants de St-Dominique, disant que cette situation n'a duré que 8 ans et qu'il était temps d'y remédier.

M. l'abbé Piette, donnant son opinion personnelle, a approuvé la demande. Il a déclaré qu'une demande en ce sens traînait dans le bureau de la commission du district est depuis trois ans et demi au moins.

La délégation a reçu une réponse favorable. Conformément à la demande, la commission ne construira pas de résidence au personnel enseignant de l'école Sainte-Famille, et affectera cette somme à l'achat d'un terrain pour la nouvelle école, dont le projet de construction sera étudié le plus rapidement en même temps que la demande de la première délégation.

Parlant de la construction d'une école, la commission aurait peut-être plus de facilité à satisfaire les demandes cette année, par suite du coût réduit de la construction. Il déclarait que le coût des matériaux de construction présentement avait diminué de 48 pour cent comparativement au point le plus élevé de 1920. C'est à moins le chiffre de statistiques paru dans des éditions du "Canada" et du "Star".

La commission décide ensuite que la résidence pour le personnel enseignant de l'école Sainte-Famille soit distincte de l'école, et que la préparation des plans de l'école soit confiée à M. l'abbé Vautrin, M. P. P.

Une invitation de l'Alliance Catholique, section des institutrices, à une conférence qu'elles tiendront le premier avril prochain, à l'Académie Marchand, à 230 heures p.m., a été adoptée.

Le secrétaire, M. Amé Lalonde, a reçu instruction de recourir en taxes scolaires dues par la Canada Cement Company, qui s'élèvent à un montant d'environ \$50,000. Jusqu'à présent, la compagnie avait refusé de payer. Dernièrement, un jugement du Conseil Privé, dans la cause, a établi que le rôle de l'évaluation municipale était légal et qu'on devait s'en tenir à ce rôle. Le juge Lafontaine prétend que la taxe scolaire était basée sur ce rôle d'évaluation, la Canada Cement Company n'a plus raison de se refuser à payer.

La discussion a porté ensuite sur la décision de la Législature relative au pouvoir d'emprunt de \$2,300,000 accordé à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Le juge Lafontaine, comme nous l'avons dit, s'est exprimé en termes fort louangeurs à l'égard de la Législature. Nous avons été très bien traités, à Québec, dit-il; nous avons eu une excellente preuve de la haute estime que l'on avait de la commission scolaire de Montréal, la-bas. C'est le premier ministre qui présidait le comité de législation, et nous lui devons nos remerciements les plus sincères, et à ceux qui étaient avec lui, pour la façon dont ils ont accueilli notre demande.

Quelques autres questions de routine ont été discutées à la fin de l'assemblée.

Deux chapelains qui se boxeront

(Dépêche de la Presse Associée)
Topeka, Kansas, 28. — Une proposition de partie de boxe entre le révérend A. Blackman, de Chanute, Kansas, chapelain national de la Légion Américaine, et le chapelain Bird, de la Légion de l'Etat de Washington, et le numéro du prochain congrès de la Légion est approuvée par le chapelain Blackman, a-t-on annoncé aujourd'hui.

Entre Terre-Neuve
et les Grands Lacs

(Dépêche de la Presse Associée)
Brockville, Ontario, 28. — On propose une nouvelle ligne de navigation entre Terre-Neuve et les Grands Lacs, laquelle fera le transport du charbon et de la pâte de bois. Un accord préliminaire a été conclu entre des armateurs de Montréal et de Toronto qui vont dresser une charte.

Chas. C. de Lorimier

TEL. BEL. EST. 1554
Plein Vainqueur et Artiste
291 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL
(Vis-à-vis Théâtre St-Denis)
Spécialités Tributes fleuris Funéraires

DECES

BENJAMIN — En cette ville le 28 mars courant, à l'âge de 81 ans, a été décédé Charles Benjamin Lévesque, avocat.

M. Benjamin Lévesque avait été marié le 29 courant.

Le convoi funéraire partira de sa demeure, 1410 rue St-Jacques, à 10 heures, pour se rendre à l'église St-Henri, et de là au cimetière de la Ste-Justine-Nelson, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

PLAGEZ VOS ASSURANCES DANS LA COMPAGNIE

UNION ASSURANCE SOCIETY
LIMITED, LONDON, ENGL.
FOUNDED IN 1820

MORACE J. LABRECQUE

AGENT GENERAL, DÉPT. FRANÇAIS
280, R. ST-JACQUES, TEL. BEL. 1554